BIOTIC Phocea salue la nouvelle réglementation européenne concernant la composition des encres de tatouage afin de favoriser la cr
é
ation de pigments d
é
nu
é
s de substances nocives pour les utilisateurs.

Inquiétude chez les fournisseurs de pigments : le Parlement Européen l'annonce, **à partir du 4 Janvier 2022, certaines substances dangereuses ne pourront plus**
ê
tre utilis
é
es dans la cr
é
ation d'encres de tatouage.

Sont principalement visés : les substances **CMR** (Cancérogène / Mutagène / Reprotoxique), les **sensibilisants** /c
orrosifs/irritants cutan
é
es, et
les impuret
é
s des min
é
raux
. Selon le SNAT*,
la nouvelle
r
é

glementation REACH
** concernerait entre autres
30
à
70% des pigments
vert et bleu
actuellement disponibles sur le march
é
de la pigmentation. Car l'Europe se veut plus stricte que l'Asie ou les Etats-Unis o
ù
sont fabriqu
é
s et commercialis
é
s un bon nombre d'encres de tatouage.

Si certains semblent réticents à l'idée de devoir se plier à de nouvelles restrictions alors que le monde du tatouage est d éjà affaibli par la crise sanitaire,
les Laboratoir
es BIOTIC Phocea accueillent ce nouveau r
è
glement avec enthousiaste
car il permet d'avoir un cadre plus restrictif avec des
exigences de haute qualit
é
pour mieux prot
é
ger la sant
é
des utilisateurs.

Leader dans la fabrication de pigments pour la dermopigmentation médicale et le maquillage permanent en Europe,
l'entreprise s'efforce en effet depuis plusieurs ann
é
es d'
é
duquer les consommateurs sur
l'importance d'utiliser des pigments d
é
nu

é
s de toute substance nocive pour la sant
é
.

«Le pigment est un implant, se faire implanter des pigments dans la peau n'est pas sans risque» a l'habitude d'expliquer Sandie Tiziano-Schaer, la Dirigeante de BIOTIC Phocea qui est **la seule à proposer sur le marché en Europe dès 2000 des encres stériles à usage unique ayant le statut de Dispositif M**
é
dical de classe CEIIb
,
devenus, depuis, la r
é
f
é
rence sur le march
é
de la dermopigmentation m
é
dicale et esth
é
tique.

BIOTIC Phocea a toujours mesuré les risques sur la santé des utilisateurs en **formulant l'essentiel de ses r**
é
f
é
rences avec
des pigments min
é
raux
. Elle fabrique ses pigments dans ses laboratoires de classe a
é
rologique C, travaille avec tous les h
ô
pitaux fran
ç
ais, et propose actuellement
30 r
é

f
é
rences pour la dermopigmentation m
é
dicale
(reconstruction des ar
é
oles mammaires post cancers, camouflage de cicatrices, de vitiligos, des alop
é
cies, k
é
ratopigmentation
…
) ainsi que
pour la radioth
é
rapie
(en remplacement de l'encre de Chine qui
é
tait jusqu'ici utilis
é
e). La soci
é
t
é
a su
é
largir son offre d
è
s l'an 2000
pour les besoins du maquillage permanent
(yeux, l
è
vres, sourcils, cuir chevelu
) avec plus de 100 couleurs.
Ses quelques r
é
f
é
rences formul
é
es avec des pigments organiques ne contiennent aucune des substances vis
é
es par le nouveau r
è
glement.

Déclarés à l'**ANSM** (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de Santé) et membres de la fili
è
re cosm
é
tique
COSMED
, les laboratoires BIOTIC Phocea suivent
les Bonnes Pratiques de Fabrication
et r
é
pondent aux exigences
du R
è
glement Europ
é
en
sur les dispositifs m
é
dicaux implantables
. La soci
é
t
é
poss
è
de de
nombreuses certifications
qui t
é
moignent de ses engagements tels que
ISO 22716, COSMEBIO
ou encore
Vegan Society.

De réelles innovations viennent s'ajouter à ces certifications. En 2019, la chef d'entreprise Sandie Tiziano-Schaer va m ême jusqu'
à
cr
é

er une plateforme web (
www.ink-me-up.com
)
s
é
lectionnant rigoureusement les meilleurs praticiens en dermopigmentation esth
é
tique et m
é
dicale en France et dans les DOM TOM pour aider le grand public
à
faire le bon choix et faciliter
l'acc
è
s
à
des prestations esth
é
tique et m
é
dicale en toute s
é
curit
é
.

A l'occasion de cette nouvelle réglementation, BIOTIC Phocea, souhaite rappeler que **la sécuri t é du consommateur doit primer**. L'entreprise, tr
è
s active dans la lutte contre le cancer du sein, a r
é
cemment annonc
é
l'
é
largissement de sa gamme de couleurs sp
é
cifiques
à
la pigmentation des ar
é
oles mammaires.

*Syndicat National des Artistes Tatoueurs.

** REACH est un règlement européen (règlement n° 1907/2006) entré en vigueur en 2007 pour s écuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie europ é enne.

À propos des Laboratoires BIOTIC Phocea

Créés par le Docteur Tiziano à Marseille en 1999, les Laboratoires BIOTIC Phocea sont concepteurs et fabricants de pigments stériles pour l'industrie médicale et le secteur de l'Esthétique. Leurs pigments stériles uniques en Europe répondent aux normes européennes relatives aux Dispositifs Médicaux CEIIb et au maquillage permanent. Ils se sont imposés au fil des ans comme la référence sur les marchés français et européen des pigments pour la dermopigmentation corrective ou esthétique et la radiothérapie. Forts de leurs connaissances médicales, de leur savoir-faire, et de leur équipe de R&D, ils développent également des formulations cosmétiques bio « clé en main » ou sur-mesure à destination du secteur de la beauté, et assurent la fabrication et le conditionnement des produits. La société dispose de son propre centre de formation. Elle est présente dans 56 pays sur les 5 continents. Plus d'informations : https://biotic.fr